



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 080-218003580-20231212-DEL1212202354-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

N° 54

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ents) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procurat(ion)s :

M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. CARETTE Christian

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation

05/12/2023

Date d'affichage

19/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : Recensement 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que les opérations de recensement de la population se dérouleront du **18 janvier au 17 février 2024** et qu'il convient, pour cela, de procéder au recrutement d'agents recenseurs qui, selon les critères établis par l'INSEE, doivent être au nombre de 6.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 6 agents recenseurs.
- **DIT** que la rémunération des agents recenseurs sera en fonction du nombre de questionnaires.
- **DIT** que le coordonnateur et son suppléant se verront attribuer une prime de recensement en part égal.
- **DIT** que les crédits seront alloués au Budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 080-218003580-20231212-DEL1212202354-DE

S'LO

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

